

Introduction

Avec Internet, les démarches administratives ont changé.
On parle de la **dématérialisation** des services.

La dématérialisation des services c'est le fait de **remplacer les démarches papier par des démarches disponibles en version numérique** sur ordinateur ou téléphone.



Les **e-démarches** sont les démarches administratives sur Internet.

Découvrir les sites internet pour vos démarches

Vous ne savez pas sur quel site effectuer votre démarche ?

- 1 Rendez-vous directement sur **le site du service public** : <https://service-public.fr>
- 2 Sur la page d'accueil sélectionnez la **catégorie** qui vous intéresse.
- 3 Vous serez ensuite redirigé sur le site pour effectuer la **démarche**.



Vous savez sur quel site effectuer votre démarche ?

Rendez-vous directement sur **le site du service en question** : caf.fr, pole-emploi.fr, ameli.fr, impots-gouv.fr, etc.

Sécuriser vos démarches sur Internet

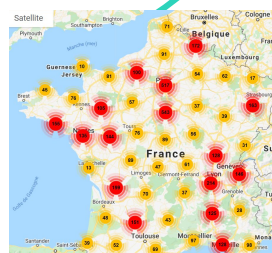
Lorsque vous recevez un mail ou un SMS concernant vos démarches administratives, pensez à **vérifier l'expéditeur** et le **contenu du message** avant de cliquer sur un lien ou de répondre au message.



Obtenir de l'aide pour vos démarches sur Internet

Il existe des structures pour vous **accompagner** lors de vos démarches administratives sur Internet. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'une de ces structures.

Les structures :



Cartographie lesbonsclics.fr

D'autres outils pour vous aider dans vos démarches :

- Une clé unique : identifiant France Connect
- Un portail pour accéder à tous les services : Mesdroitssociaux.gouv
- Un coffre-fort numérique : Reconnect Solidaire

Continuez à apprendre sur lesbonsclics.fr !